

COMMUNIQUE SANCTIONNANT LE CONGRES EXTRAORDINAIRE TENU A GITEGA

Publié le 22 août 2016

COMMUNIQUE SANCTIONNANT LE CONGRES EXTRAORDINAIRE DU PARTI CNDD-FDD QUI A COMMENCE EN DATES DU 18 AU 19 JUIN 2016 A NGOZI ET QUI SE CLOTURE A GITEGA EN DATE DU 20 AOUT 2016, LEDIT CONGRES DECIDE CE QUI SUIT :

I. Première décision

- Se basant sur l'article premier des Statuts du Parti CNDD-FDD ;
 - Se référant sur les différents moments qu'a traversé le Parti CNDD-FDD ;
 - Dans l'objectif d'atteindre et de mettre en application de l'alliance qui nous lie avec le Tout Puissant ;
- A. Le Parti CNDD-FDD fixe une période de trois jours destinés à la prière pour remercier et donner des offrandes à Dieu.

B. Ces prières sont prévues au mois d'Aout de chaque année après la célébration de la journée dédiée à la victoire du Parti CNDD-FDD.

II. Deuxième décision

A. Les membres du conseil des sages sont :

- Son Excellence, le Président de la République du Burundi en même temps Président du Conseil des sages;
- Monsieur Evariste NDAYISHIMIYE élu Secrétaire Général du Parti CNDD-FDD ;
- Honorable Joseph NTAKIRUTIMANA élu Secrétaire Général Adjoint du Parti CNDD-FDD ;
- Honorable Daniel Gélase NDABIRABE chargé de la Vie du Parti CNDD-FDD ;
- Honorable Zénon NDARUVUKANYE élu Trésorier Général du Parti CNDD-FDD ;

B. Les secrétaires nationaux charges des départements :

- Monsieur Anastase MANIRAMBONA chargé de l'Idéologie, Mobilisation & Diaspora
- MADAME Godelieve NININHAZWE chargée des questions politiques, Administratives & Juridiques
- Monsieur Athanase HATUNGIMANA chargé des Questions Socioculturelles
- Monsieur Emmanuel NIJENAHAGERA chargé des Questions de Développement.
- Monsieur Sylvestre NDAYIZEYE chargé de la coordination des Ligues affiliées au Parti CNDD-FDD.
- Madame Nancy Ninette MUTONI Chargée de la Communication

Après ces décisions, le Parti CNDD-FDD s'engage en ce qui suit :

1. Le Parti CNDD-FDD soutient encore une fois qu'aucun Burundais ou groupe de Burundais n'a le droit de changer ou d'amender la loi fondamentale sauf le Peuple burundais qui l'a votée par voie référendaire ainsi que les deux chambres du parlement qui peuvent l'amandé sur la décision du peuple ;

2. Le Parti CNDD-FDD rappelle son soutien et son engagement aux principes démocratiques qui se basent sur le principe un homme une voix ;

3. Le Parti CNDD-FDD réaffirme son soutien indéfectible aux dialogues entre les burundais de l'intérieur et de l'extérieur dirigés par la Commission Nationale de Dialogue Inter burundais. C'est le seul chemin qui va montrer la vérité. Tous les Burundais sont invités à prendre part à ce dialogue afin de donner leurs contributions à travers l'éclatement de la vérité sans exclusion aucune ;

4. Le Parti CNDD-FDD réaffirme encore une fois devant le peuple Burundais et la Communauté Internationale son soutien envers la « Commission Vérité et Réconciliation », parce que les Burundais ne vont se réconcilier définitivement qu'après que la vérité ait éclaté au grand et éviter toute suspicion entre Burundais ;

5. Concernant la Commission Nationale Terre et autres Biens, la position du Parti CDD-FDD est qu'aucun burundais qui a spolié les biens d'autrui pourrait continuer à les occuper. Ceux à qui on a pillé leurs biens ont droit à la restitution des biens spoliés et doivent être réhabilités et rétablis dans leurs dans leur droit et dignité ;

6. Concernant la question sur la santé de la reproduction, le Parti CNDD-FDD s'engage à sensibiliser tous les Burundais en général et les Bagumyabanga en particulier à la limitation des naissances ;

7. Le Parti CNDD-FDD s'engage avec toutes ses énergies à lutter contre le chaumage et trouve que l'école fondamentale est l'une des solutions à apporter aux problèmes liés au chaumage ;

8. Le Parti CNDD-FDD est conscient que le changement climatique provoque la baisse et la destruction de la richesse du pays. Il s'engage par suite de mettre en pratique tous les moyens de protection de l'environnement et de soutenir tous les organismes protecteurs de l'environnement ;

9. Le Parti CNDD-FDD s'engage à poursuivre la mise en place du thème du développement rétroactif qui émanent du peuple et qui lui revient. Pour que ce qui a été dit soit concrétisé, le Parti CNDD-FDD porte connaissance du peuple burundais qu'il va mettre en avant la lutte contre la corruption, les malversations économiques et combattre le commerce illicite ;

10. Le Parti CNDD-FDD va continuer le renforcement des bonnes relations avec les partis amis et chercher à nouer les relations avec les autres partenaires ;

11. Le Parti CNDD-FDD s'engage à ne pas être l'obstacle pour la sécurité d'autres pays mais demande aux autres pays de respecter ses frontières, sa souveraineté nationale, son Unité nationale, tout en respectant les résolutions 2248 et 2279 du Conseil de Sécurité des Nations Unies;

12. Le Parti CNDD-FDD s'engage de poursuivre sa coopération avec la Communauté Internationale dans la recherche de la paix chaque fois que de besoin et dans la mesure du possible. Le Parti CNDD-FDD n'acceptera jamais les montages éhontés de violation des droits de l'homme que certaines organisations internationales mal intentionnées ont l'habitude de coller sur son dos ;

13. Le Parti CNDD-FDD s'engage de travailler en parfaite collaboration avec les organisations nationales, régionales et internationales dans l'ultime objectif de défendre les intérêts du Burundi et des Burundais ;

14. Le Parti CNDD-FDD réaffirme sans ambages que la Cour Pénale Internationale de La Haye est juste une institution internationale qui intervient en application du principe de subsidiarité. Par conséquent, le Parti CNDD-FDD n'accepte pas que cette Institution International se substitue aux instances judiciaires nationales.

Fait à Gitega le 20/08/2016

Pour le Congrès extraordinaire du Parti CNDD-FDD

Evariste NDAYISHIMIYE

SECRETAIRE GENERAL